

PROCÈS VERBAL
des travaux de la grande commission nautique
tenue le 30 mai 2024 à la salle du Terminal, quai du Large du Vieux-Port de Cannes,
relative au projet de restructuration du Vieux-Port de Cannes.

REUNION DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE

Conformément aux dispositions du décret n°86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques modifié par le décret n°2020-1193 du 29 septembre 2020 et suite à l'arrêté N° 24/4021 du 13 mai 2024 du maire de Cannes, portant désignation des membres temporaires de la grande commission nautique, celle-ci s'est réunie dans la salle du Terminal, quai du Large du Vieux-Port de Cannes le jeudi 30 mai 2024, pour émettre un avis sur le projet de restructuration du Vieux-Port de Cannes (06).

La commission était composée de :

M. Henri FOUQUES DUPARC, capitaine de vaisseau, de l'inspection générale des Armées-marine	Président
M. Olivier PARVILLERS, ingénieur en chef de 1 ^{ère} classe des études et techniques de l'armement, du service hydrographique et océanographique de la marine	Secrétaire
M. Mathieu EYRARD, administrateur en chef de 2 ^{ème} classe des Affaires maritimes, Directeur départemental adjoint des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes, délégué à la mer et au littoral (DDTM/DML 06)	Membre de droit

Membres temporaires titulaires présents :

M. Thierry ARNAL	Représentant les transports de passagers
M. Gilles DUBBIOSI	Représentant les pêcheurs professionnels
M. Jacques CONZALES	Représentant le Yachting
M. Nicolas PLUMION	Représentant le pilotage

Membres temporaires suppléants présents :

M. Jean-François CUTUGNO	Représentant les plaisanciers usagers du port
M. Eric LALIEVE	Représentant les transports de passagers
M. Cédric BENABDALAH	Représentant les pêcheurs professionnels

Assistaient également à la réunion :

M. Eric VILLETTE	DDTM/DML 06, Pôle activités maritimes
M. Patrice CHEVET	DIRM MED, centre opérationnel de balisage de Cannes
Mme Ana-Paula MARTINS DE OLIVEIRA	Adjointe au maire de Cannes, en charge des équipements portuaires
Mme Diane LEVEQUE	Mairie de Cannes, Directrice de la mer et du littoral
M. Georges MONTANELLA	Mairie de Cannes, Directeur Général Adjoint Développement et Attractivité du territoire
M. Adriano TASSONE	Mairie de Cannes, Juriste Mer et Littoral
M. Romain POMAREDE	Mairie de Cannes, Commandant de Port

M. Philippe SERAIN	Directeur Général de Marina Vieux-Port de Cannes
M. Emmanuel MESSIAEN	Directeur du Vieux-Port de Cannes
M. Mickaël ROCCA	Directeur de la construction au sein du Vieux-Port de Cannes
M. Thomas Bunodièrè	Directeur des opérations maritimes au Vieux-Port de Cannes
M. Jean-François LEONARD	Président SNSM Cannes – Golfe Juan

Madame Martins De Oliveira ouvre la réunion et cède la parole au président qui remercie la ville de Cannes, Marina Vieux-Port de Cannes et la DDTM 06 pour la préparation et la tenue de cette GCN, et l'ensemble des participants pour leur présence.

Le président rappelle que la GCN est réunie ce jour pour donner son avis sur le projet de restructuration du Vieux-Port de Cannes. Cet avis reste technique et porte exclusivement sur les aspects de sécurité de la navigation.

SYNTHESE DU DOSSIER

INTRODUCTION ET PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

Le Vieux-Port de Cannes est à l'origine un port de pêche autour duquel la ville de Cannes s'est développée. A ce jour, il a le statut de port de commerce. Il comprend une variété très large d'activités, allant de la petite plaisance au Yachting, en passant par la pêche, le transport de passagers, la croisière, et disposant d'une station d'avitaillement, d'une aire technique pour le carénage, d'une hélisation, de parkings pour l'accueil des véhicules (voitures, bus, cars) et dont les activités sont également rythmées par l'évènementiel (festival du cinéma de Cannes, régates royales, Lions ...).

Une révision partielle de l'organisation des activités dans le port et une modification aux ouvrages de protection de celui-ci permettant l'accueil d'unités de tailles supérieures, jusqu'à 75 m, constituent le cœur du projet à examiner.

PRESENTATION DU PROJET

Monsieur Serain rappelle l'historique du projet, conduit en concertation avec la ville de Cannes et toute l'importance de la réunion de ce jour dans le cadre du processus administratif d'obtention de l'autorisation des travaux.

Monsieur Rocca complète le propos de Monsieur Serain en soulignant la très grande diversité des activités présentes dans le port : plaisance, yachting, croisière, transport de passagers (dits « côtiers »), avitaillement, aire technique permettant le carénage, accueil des véhicules, hélisation, soutien à l'évènementiel dans la ville de Cannes et pêche. Il poursuit avec la présentation détaillée des travaux, qui font suite à des travaux déjà réalisés au profit des pêcheurs dans le fond du port.

L'opération comprend deux parties :

- l'extension de la jetée Albert Edouard jusqu'au feu du Sécant qui marque l'entrée tribord du port ;
- la réorganisation des activités du quai Laubeuf.

L'extension de la jetée Albert Edouard comprend une prolongation de 120 m vers le Sud du quai depuis l'enracinement de la jetée actuelle, puis la construction d'un tronçon de jetée orientée au Sud-Ouest de 125 m jusqu'au feu du Sécant, qui marquera alors l'extrémité de la nouvelle jetée. Cette extension porte sur environ 1 hectare tout en restant dans la limite administrative du port. La nouvelle jetée permettra d'accueillir des unités allant jusqu'à 75 m (7 postes prévus et 2 postes de 70 m). La manœuvre de ces super yachts nécessite la création d'une aire d'évitage de 98 m aux abords des postes correspondants en modifiant la longueur des pontons du peigne de Pantiero situés à proximité. Cette extension signifie cependant la condamnation du passage par le nord de la tourelle du feu du Sécant régulièrement utilisé et donc une obligation de passage de l'ensemble du trafic portuaire par la passe du port dont la largeur ne changera pas (70 m entre la tourelle du feu Sécant et la station d'avitaillement). Un ponton d'accueil sera positionné le long de la nouvelle jetée, côté extérieur, au droit de la passe.

La réorganisation des activités du quai Laubeuf est initiée par la volonté de mieux intégrer le port dans la ville. Elle se traduit par le déplacement des quais dédiés au trafic passagers (vers les îles de Lérins et l'accueil des tenders des paquebots de croisière) plus en amont dans le port et les installations techniques (aire de carénage et ascenseur à bateaux) vers l'entrée du port. Ces modifications permettront également l'accueil à quai de navires allant jusqu'à 140 m et la mise en place d'une zone pour les loisirs nautiques en période estivale et d'accueil de yachts en hivernage. Les bateaux d'intérêt général disposeront d'un ponton dédié quai Laubeuf, avant le poste de 140 mètres en entrant dans le port. Pour la manœuvre des vedettes à passagers, une aire d'évitage de 90 m de diamètre est créée aux abords des postes dédiés à ce trafic. Il est à noter que cette aire d'évitage chevauche en partie celle dédiée à la manœuvre des yachts et que le positionnement projeté des quais à passagers conduira également à davantage d'interaction lors des manœuvres des vedettes à passagers avec les plaisanciers allant et venant depuis les pontons du peigne Pantiero à proximité.

Cette réorganisation des espaces maritimes s'accompagnera d'aménagement des espaces terrestres avec une amélioration des accès au public, la redistribution des aires de parking, la construction de nouveaux locaux techniques regroupant les acteurs portuaires, une meilleure séparation de l'aire technique des autres activités (et de la ville) et globalement une meilleure intégration dans l'environnement.

Des études d'impact de la nouvelle jetée Albert Edouard Sud pour les vents principaux de Sud et d'Est montrent qu'il n'y a pas de modification significative en termes de courantologie alors qu'une atténuation de l'agitation du plan jusqu'à 25 cm a été déterminée.

La hauteur des ouvrages prend en compte le risque de submersion (quais à +2 m et murs de quai à + 4 m par rapport au 0 NGF). Des essais faits en bassin confirment le dimensionnement adapté de la nouvelle jetée.

D'autres travaux de réhabilitation du port sont prévus mais sans impact sur l'organisation du plan d'eau.

Madame Martins De Oliviera souligne l'importance de rendre plus accessible le port au public car le port est un élément essentiel de la ville.

Dès lors que l'autorisation de travaux sera accordée, le phasage des travaux est prévu comme suit :

Pour la jetée Albert Edouard :

- dragage et déroctage dans la zone de construction du premier tronçon de la nouvelle jetée et enlèvement des blocs de protection de l'actuelle jetée, avec conservation de celle-ci tout le temps de construire la nouvelle jetée ;
- dragage et déroctage de la zone d'extension de la nouvelle jetée et construction de la première partie de la nouvelle jetée ;
- construction de l'extension de la nouvelle jetée et démontage de l'actuelle jetée ;
- finalisation des ouvrages et des aménagements.

La durée des travaux est prévue sur 30 mois, à partir de la date d'autorisation. L'ensemble de la zone de travaux fera l'objet d'un balisage à l'aide de bouées jaunes avec marque spéciale et dont certaines seront dotées de feux afin que les limites du chantier soient bien identifiées, notamment dans la zone désormais obstruée entre l'actuelle digue et le feu Sécant. Le trafic de chalands employés à l'évacuation des matériaux sera suivi par la capitainerie.

Pour le quai Laubeuf : une grande partie des travaux concerne la zone terrestre : aménagement des parkings, construction des nouveaux locaux (capitainerie et commerces), réalisation des accès pour le public. Pour la partie maritime, après le déplacement des pontons pour l'amarrage de nuit des bateaux côtiers et le réaménagement des pontons du peigne Pantiero, en partie déjà réalisées, l'installation des pontons provisoires des côtiers sera réalisée à l'automne 2024 avec l'aménagement de la zone d'accueil des activités nautiques, puis aura lieu en 2025 la construction de la darse de levage et l'installation des pontons d'embarquement définitif et fin 2026, la suppression d'un ponton d'amarrage côtier et l'installation des pontons d'embarquement croisières. L'ensemble des travaux doit être réalisé sur une période de 3 ans.

Monsieur Pomarède complète la présentation des travaux par les mesures à prendre pour accompagner l'évolution de l'organisation des activités du port et les nouvelles contraintes d'exploitation liées à la construction de l'extension de la nouvelle jetée Albert Edouard. Il s'agit :

- d'adapter et de rappeler le règlement de police portuaire : rappel du RIPAM et des priorités par type de bateaux lors des appareillages ;
- d'améliorer le système de vidéosurveillance pour réduire les zones critiques non encore visualisées ;

- d'améliorer la signalisation portuaire, pour la réglementation des accès ;
- revoir la gestion du plan d'eau en présence des yachts :
 - o mieux gérer leur approche en fixant des règles d'identification préalable,
 - o diffuser une procédure d'approche identifiant les éléments caractéristiques à observer,
 - o définir une zone d'attente,
 - o identifier les services dédiés à l'accueil dans le port...

Pour compléter ces mesures, l'effectif de la capitainerie sera renforcé pour assurer pendant la journée une présence permanente à la capitainerie en complément de la présence sur le plan d'eau. Les moyens portuaires seront également adaptés pour la nouvelle taille des navires à accueillir. Pour renforcer la sécurité des usagers du port, un objectif de formation des plaisanciers, usagers non professionnels, est souligné.

SYNTHESE DES DEBATS

Un premier point porte sur la concentration du trafic sur la passe officielle d'accès au port, à savoir au Sud du feu Sécant. Il est proposé pour l'amélioration de la sécurité de tous d'abaisser la limite de pilotage obligatoire aux bateaux de longueur inférieures à 80 m qui est la limite actuelle, question motivée par l'accueil prochain de bateaux allant désormais jusqu'à 75 m. Si les avis divergent sur la valeur du seuil à retenir, tous les intervenants conviennent que la présence d'un pilote à bord est un gage de sécurité pour l'ensemble des usagers.

Monsieur Plumion explique que la station de pilotage peut envisager un surcroît d'activité mais qu'il faut que celui-ci soit justifié par une réelle plus-value en regard du risque à maîtriser. Il précise aussi que la situation du port de Cannes ne peut être comparée à celle de Nice où la limite de pilotage est fixée à partir de 50 mètres de longueur. La présence d'un pilote à bord est de fait une garantie pour que la manœuvre d'accostage soit réalisée de façon rapide et efficace. Ainsi, un travail sur la gestion du trafic est aussi à faire (contact préalable avec les autorités portuaires avant tout mouvement...).

Ce dernier élément conduit à l'évocation de la difficulté constituée par le blocage du port lors de la manœuvre des yachts les plus grands, devant mener en effet à l'interruption du trafic passagers avec les îles et les paquebots. La question de l'acceptabilité par la clientèle est posée compte tenu de son importance (1,8 million de passagers transportés par an entre Cannes et les îles de Lérins). L'interruption potentielle du trafic est évaluée entre une demi-heure et une heure. Qui plus est, la manœuvre d'accostage sur chaîne augmente l'emprise sur le plan d'eau et la gêne occasionnée. Cependant, cette disposition semble inévitable, notamment en présence de vent, pour maintenir l'axe du bateau.

Par ailleurs, est soulevé le rapprochement des postes à quai des côtiers des pontons du peigne de Panterio, rapprochement qualifié d'accidentogène par les capitaines des côtiers, du fait du croisement à venir des trafics plaisanciers et navires côtiers, et ce malgré la dimension revue à la hausse de la zone de retournement au droit des nouveaux postes dédiés aux côtiers.

Afin de tester cette nouvelle configuration, une période de transition sera observée à partir de l'automne 2024 avec l'installation des côtiers sur des pontons provisoires dans leur nouvelle localisation.

La suggestion d'arrêter une activité dans le port pour limiter les risques de saturation est également avancée.

Les représentants de la Mairie soulignent l'importance du projet pour l'évolution du port au sein de la ville et la volonté de préserver au mieux la sécurité de tous les usagers de celui-ci sans en réduire les activités.

Toutes les informations de mesures de l'environnement (bathymétrie, topographie...) sont à adresser au Shom (infonaut-metro-all@shom.fr).

TOUR DE TABLE

Un tour de table permet à chacun de rappeler ses points d'attention par rapport au projet présenté. Il s'agit :

- pour Mme Diane Lévêque : de travailler sur la régulation du trafic afin de garantir une meilleure coordination des mouvements dans le port pour une plus grande sécurité ;
- pour M. Cutugno : de mener des actions pédagogiques vers les plaisanciers qui ne sont pas des professionnels de la navigation et qui représentent une part importante du trafic portuaire ;
- pour M. Lalieve : du caractère accidentogène de la nouvelle localisation des postes des côtiers trop proche du trafic des plaisanciers du peigne de Panterio ;
- pour M. Arnal : de ne pas bouleverser le fonctionnement du port sans une réflexion approfondie afin de conserver l'ensemble des activités, rappelant l'opposition unanime en 2003 lors du déplacement des postes des côtiers du fond du port vers l'emplacement actuel et qui a fait l'unanimité depuis ;
- pour M. Conzalès : la rénovation du port est une très bonne chose mais elle doit se faire dans la concertation ;
- pour M. Leonard : la SNSM ne peut qu'être satisfaite des échanges en faveur de la sécurité de la navigation et se tient à disposition pour communiquer sur ce thème. La réduction des accès doit se faire avec davantage de régulation et la SNSM sera attentive à sa propre capacité à sortir en toute circonstance.
- Pour M. Chevet : il n'existe pas de besoin nouveau de balisage après travaux ;
- pour M. Eyrard : la réduction des espaces réservés au trafic doit pouvoir se faire en étant accompagnée par davantage de mesures de régulation dont la révision du seuil de pilotage et la définition d'une zone d'attente ;
- pour M. Pomarède : il convient de prendre les mesures nécessaires pour conserver un bon niveau de sécurité puis de voir dans la durée pour adapter les mesures prises ;
- pour M. Tassone : il s'agit d'un beau projet qui devrait conduire l'ensemble des parties prenantes à converger ;
- pour M. Montanella : ce projet constitue une opportunité pour le port mais la sécurité pour tous reste la priorité.
- Pour M. Plumion, plusieurs points :
 - o poursuivre le travail sur l'emploi du plan d'eau pour conserver le niveau de sécurité nécessaire à la réalisation des activités ;
 - o revoir le règlement de police portuaire ;
 - o faire de la pédagogie vers les usagers non professionnels ;
 - o faire valoir le rôle de l'autorité portuaire pour faire respecter le règlement ;
 - o identifier un responsable pour la conduite des activités (« chef d'orchestre ») ;
 - o trouver l'équilibre entre les différentes attentes des différentes activités du port.
- Pour M. Serain : la sécurité est un point primordial pour le gestionnaire du port qui se montre favorable au renforcement des règles de gestion du port si nécessaire, notant qu'il y a encore le temps pour le faire ;
- Pour M. Dubbiosi : le regret du manque de concertation ;
- Pour M. Parvillers : la nécessité d'envoyer au Shom les éléments nouveaux relatifs aux infrastructures, à la connaissance de l'environnement (bathymétrie ...) et à la réglementation (infonaut-metro-all@shom.fr).
- Pour Mme Martins De Oliveira : la sécurité est prioritaire et l'ensemble des activités doit être conservé.

Le président remercie l'ensemble des personnes pour leur participation active et les propositions constructives formulées au cours de la réunion.

CONCLUSION

La grande commission nautique s'est réunie le jeudi 30 mai 2024 pour émettre un avis sur le volet sécurité de la navigation du projet de restructuration du Vieux-Port de Cannes, tel que décrit dans le procès-verbal ci-joint.

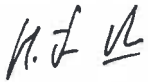
La commission émet un avis favorable 6 voix pour, 1 abstention (M. Dubbiosi) et 1 voix contre (M. Arnal) avec les recommandations suivantes :

- **En phase de travaux :**
 - diffuser aux navigateurs via les capitaineries et aux usagers du Vieux-Port de Cannes, l'information nautique concernant les différentes périodes de travaux, leur phasage respectif et le balisage temporaire associé ainsi que les conditions de navigation dans le chenal d'accès au port, dès le début des travaux ;
- **En phase d'exploitation :**
 - Faire appliquer le nouveau règlement de police portuaire et procéder à des ajustements si nécessaire ;
 - Renforcer la coordination des mouvements par l'autorité portuaire ;
- **Recommandations spécifiques :**
 - Avant le début des travaux, expérimenter les nouvelles règles de circulation avec le déplacement des activités de desserte des îles (navires « côtiers ») ;
 - Revoir le règlement de police portuaire en concertation avec tous les usagers du port et en extraire un guide pratique à l'usage des usagers et des plaisanciers en particulier ;
 - Mener une réflexion sur les procédures d'entrée au port (régulation des approches, définition d'une zone d'attente et de plages horaires favorables...) ;
 - Mener une réflexion sur la valeur du seuil (longueur) de pilotage obligatoire ;
- **Mesures géophysiques :** en application de l'article L413-1 du code minier nouveau, transmettre au Shom les résultats des mesures hydrographiques et géophysiques (bathymétrie, courant, sédimentologie) réalisées dans le cadre de ce projet ;
- **Information nautique :** pendant les phases de travaux et à la clôture des travaux, les modifications des caractéristiques nautiques des zones concernées (topographie des parties terrestres, bathymétrie des bassins portuaires, caractéristiques du balisage, caractéristiques du port, réglementation ...) seront transmises au Shom pour la mise à jour de la documentation nautique (carte marine, instructions nautiques...).

Signature des membres

Le président

M. Henri FOUQUES DUPARC



M. Mathieu EYRARD



M. Gilles DUBBIOSI



Paraphes :

Les membres

M. Jean-François CUTUGNO



M. Jacques CONZALES

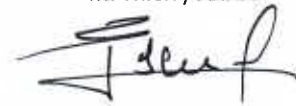


Le secrétaire

M. Olivier PARVILLERS





M. Thierry ARNAL



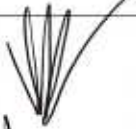





M. Nicolas PLUMION

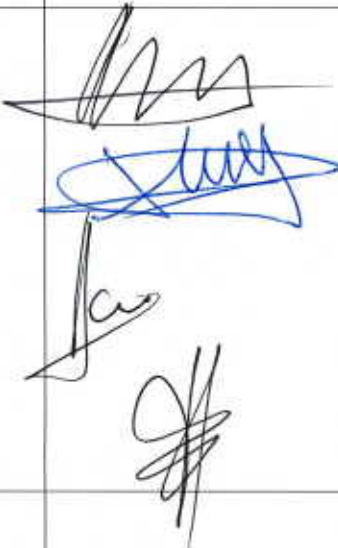


Feuille de présence de la Grande commission nautique du jeudi 30 mai 2024
concernant le projet de restructuration du Vieux-Port de Cannes (06400)

ORGANISATION	NOM – PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Inspection générale des Armées-Marine	M. le CV Henri FOUQUES DUPARC, président de la GCN	henri.fouques_duparc@intradef.gouv.fr	
Shom	M. l'ICETA Olivier PARVILLERS, secrétaire de la GCN	olivier.parvillers@shom.fr	
DDTM/DML 06	M. l'AC2AM Mathieu EYRARD	mathieu.eyrard@alpes-maritimes.gouv.fr	
	M. Eric VILLETTE, chargé de mission plaisance	eric.villette@alpes-maritimes.gouv.fr	
Représentant les plaisanciers usagers du port	M. Jacques FLORI	jflori06400@gmail.com	Excusé Excusé 
	M. Jean-Pierre DURANDO	/	
	M. Jean-François CUTUGNO	sg@yachtclubdecannes.com	

ORGANISATION	NOM – PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Représentant les transports de passagers	M. Thierry ARNAL	thierryarnal@me.com	
	M. Franck ARNAL	arnalfranck@gmail.com	Excusé
	M. Eric LALIEVE	lalieve.eric@orange.fr	
Représentant les pêcheurs professionnels	M. Gilles DUBBIOSI	gdubbiosi@gmail.com	
	M. Cédric BENABDALAH	vanessa06110@hotmail.com	
	M. Thomas DELERUE	deleruethomas@hotmail.fr	Excusé
Représentant le Yachting	M. Jacques CONZALES	j-conzales@orange.fr	
	M. Matthias DU VERLE	matthias@wolfgang.pro	
Représentant le pilotage	M. Nicolas PLUMION	cds@pilotage-nice.fr	
	M. Emmanuel ACCIARI		
	M. Martin CARDI		

ORGANISATION	NOM – PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Mairie de Cannes	Mme Diane LEVEQUE, Directrice de la mer et du littoral	diane.leveque@ville-cannes.fr	
	Mme Ana-Paula MARTINS DE OLIVEIRA, Adjointe au maire de Cannes, en charge des équipements portuaires	ana-paula.martins-de-oliveira@ville-cannes.fr	
	M. Georges MONTANELLA, Directeur Général Adjoint Développement et Attractivité du territoire, mairie de Cannes	georges.montanella@ville-cannes.fr	
	M. Adriano TASSONE, Services des marchés publics	adriano.tassone@ville-cannes.fr	
Phares et Balises DIRM MED, Cannes	M. Patrice CHEVET	patrice.chevet@mer.gouv.fr	
Station SNSM, Cannes	M. Jean-François LEONARD	president.cannes-golfe-juan@snsn.org contact.cannes-golfe-juan@snsn.org	

ORGANISATION	NOM – PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Vieux-Port de Cannes	M. Philippe SERAIN, Directeur Général de Marina Vieux-Port de Cannes	p.serain@fayat.com	
	M. Mickael ROCCA, Société FAYAT Directeur de la Construction au sein de MVPC	m.rocca@fayat.com	
	M. Emmanuel MESSIAEN, directeur du Vieux-Port de Cannes	Emmanuel.Messiaen@igymarinas.com	
	M. Thomas BUNODIERE, directeur des opérations maritimes au Vieux-Port de Cannes	Thomas.Bunodiere@igymarinas.com	